

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 OCTOBRE 2017 A 20 HEURES 30**

- **PRESENTS** : MM. DROUAL Christian, BREGER Jean-François, LOUËR Yvette, GUERRANT Gérard, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, GUERRIER Jean, LE THIEC Danièle, GUYOT Michel, DEGREZ Danielle, BLEHER Michel, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, NOGUET Hervé, DEGANE Katty, SEURET Sylvain, MICHELO Dominique, LE PENUIZIC Jean-Marc, MITOUARD Nolwenn, LE COINTE Noémie

.- **ABSENT(S) EXCUSE(S)** : HALIMI Alain a donné pouvoir à SEURET Sylvain
LE MENACH Annabelle a donné pouvoir à LE COINTE Noémie
LUCAS Benjamin

SECRETAIRE : DEGANE Katty

1 URBANISME - FINANCES

1.1 Renouvellement de la ligne de Trésorerie – attribution

Le Maire rappelle la délibération du 4 septembre 2017 par laquelle il a été décidé de lancer une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €.

2 organismes prêteurs ont adressé une offre scindée en 2 : offre pour ligne de trésorerie + offre prêt relais TVA :

Crédit Agricole :

Ligne de trésorerie

- Montant plafond : 400 000 €
- Taux Euribor 3 mois moyenné + marge 1.60 % (index aout 2017 -0.329) soit 1.27 %
- Base de calcul : exact 365 j
- commission d'engagement : néant
- commission de non utilisation : néant
- Frais de mise en place : 0.15 %
- Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €

Prêt relais

- Montant 100 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux variable Euribor 3 mois + 0.57 % (index -0.329 %) soit 0.24%
- Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté
- Amortissement : au choix amortissement ou échéance constant
- Echéance : mensuelle ou trimestrielle

Banque Postale :

Ligne de trésorerie

- Montant 260 000 €
- Taux Eonia + marge 0.930 % l'an (index moyen août 2017 -0.356 %) soit 0.574 %
- Base de calcul : exact 360 jours
- Commission d'engagement : 400 €
- Commission de non utilisation : 0.100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
- Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €

Prêt relais

- Montant 240 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe 0.520 % l'an
- Base de calcul : 30/360
- Commission d'engagement : 400 €
- Modalités de remboursement : trimestriel pour les intérêts, in fine pour le capital
- Modalités de remboursement anticipé : autorisé sans pénalités, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 j calendaires

Le Crédit Mutuel, consulté également, a répondu qu'il ne pouvait adresser de proposition pour une ligne de trésorerie, pour un montant au-delà de 300 000 €.

Le Conseil municipal décide d'accepter l'offre du Crédit Agricole qui répond le mieux aux attentes de la collectivité par rapport au montant de la ligne de Trésorerie, dans les conditions visées ci-dessus, et autorise le Maire à signer le contrat correspondant et tous actes afférents

1.2 Emprunt lotissement les Jardins de la Vilaine – remboursement partiel par anticipation

Le Maire informe le Conseil que la vente de lots du lotissement des Jardins de la Vilaine, et un excédent de trésorerie, permettent de rembourser par anticipation l'emprunt n° 10000013768 souscrit auprès du crédit agricole à cet effet par délibération du 25 juin 2013.

Emprunt n° 10000013768 réalisé le 16/12/2013

Montant : 300 000 € sur 60 mois, utilisation 300 000 €

Un premier remboursement de 100 000 € a été réalisé au 30/11/2015, suivie d'un second remboursement de 80 000 € en 2016.

La commission finances réunie le 29 août 2017 a proposé de réaliser un 3ème remboursement de 60 000 € pour 2017.

La commune dispose actuellement de la trésorerie nécessaire pour effectuer ce remboursement. Les intérêts courus s'élèvent à 88.33 € pour un remboursement au 16/10/2017, selon simulation réalisée en date du 21/09/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement par anticipation de l'emprunt visé ci-dessus d'un montant de 60 000 € et versement des intérêts dus de 88.33 € conformément à la simulation réalisée par l'établissement bancaire le 21/09/2017.

1.3 Renouvellement de contrat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan

Le Maire explique que le contrat passé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan, pour les prestations en hygiène alimentaire et analyse de l'eau, vient à expiration. Aussi il y a lieu de le renouveler.

Les conditions tarifaires proposées sont de 478.48 € HT comprenant le forfait annuel en hygiène alimentaire (367.73 € HT) et le forfait annuel pour analyse de l'eau au restaurant scolaire (110.75 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de prestation en hygiène alimentaire et analyse de l'eau pour la restauration municipale, avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan, et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

1.4 Demande d'inscription d'un projet communal au fonds de concours communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération n° 79-2016 en date du 5 juillet 2016, d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel destiné à financer des projets communaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires. Le montant pouvant être attribué à chaque commune a été fixé à 50 000 € pour deux projets maximum.

Le Fonds de concours communautaire est régi par l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'«afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le versement du fonds de concours pour un premier projet, le réaménagement du bureau de poste en maison multi-services / médiathèque, s'inscrivant dans la thématique Création réhabilitation d'équipement de service à la population, pour un montant de 25 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	46 650,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	25 000,00 €	6,00
Travaux	325 000,00 €	Commune de Péaule Autofinancement	247 450,00 €	59,39
Equipements et mobiliers	45 000,00 €	Etat	20 000,00 €	4,80
		Conseil régional	60 200,00 €	14,45
		Conseil départemental	42 000,00 €	10,08
		La Poste	22 000,00 €	5,28
TOTAL	416 650,00 €	TOTAL	416 650,00 €	100,00

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour :

- SOLLICITER le versement du fonds de concours communautaire au projet de réaménagement du bureau de poste en maison multi-services / médiathèque pour un montant de 25 000 €,
- DEMANDER l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2017,
- DONNER pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tout acte afférant à cette demande.

2 PERSONNEL

2.1 Revalorisation de la prime de fin d'année pour l'année 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une prime de fin d'année a été octroyée au personnel en 1980, d'abord versée par le Comité d'œuvres Sociales Intercommunal, puis inscrite dans le budget communal par délibération du 21 octobre 1997, et la soumettant à revalorisation chaque année.

La base de calcul de l'indice des prix à la consommation réalisée par l'INSEE a changé en janvier 2016. L'année 2015 devient l'année de base 100.

L'INSEE a établi l'indice IPC à 100.59 en août 2016 et 101.47 en août 2017 soit + 0.9 % sur un an.

Le montant de la prime 2016 était de 1 288 €, il serait de 1299.59 € pour 2017.

La commission du personnel, réunie le 27 septembre 2017, propose de fixer le montant à 1300 € pour un agent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

fixe à 1300 € par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2017. Pour les agents à temps non complet, le montant de la prime sera calculé au prorata du temps de travail effectif.

3 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

3.1 Arc Sud Bretagne

- **Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets pour 2016**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets au titre de l'année 2016, le Conseil Municipal de la commune de Péaule prend acte dudit rapport qui sera tenu à disposition du public en Mairie ainsi qu'au siège d'Arc Sud Bretagne.

3.2 Compte-rendu par les délégués des diverses structures intercommunales

SIAEP de la région de Questembert

- **Rapport sur le prix et la qualité du service de l'Eau en 2016**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service

de l'Eau du SIAEP de la région de Questembert au titre de l'année 2016, le Conseil Municipal de la commune de Péaule valide ledit rapport.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif en 2016**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif du SIAEP de la région de Questembert au titre de l'année 2016, le Conseil Municipal de la commune de Péaule valide ledit rapport.

Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo

- **Rapport d'activité 2016**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo au titre de l'année 2016, le Conseil Municipal de la commune de Péaule prend acte dudit rapport qui sera tenu à disposition du public en Mairie ainsi qu'au siège du SMBVT.

- **Rapport SITS sur la rentrée 2017**

4 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commémoration du 11 novembre avec le CME
- Journée citoyenne le 21 octobre
- Numérotation des villages Kervilly, Pourhaller, Kermarais, Kercadio, Lespont, Pont Bussac
- Journée portes ouvertes au restaurant scolaire le 18/11 de 10h30 à 11h30
- Point travaux, travaux de voirie en cours
- Vente par adjudication, non exercice du droit de préemption
- Bilan semaine bleue
- Repas du CCAS le 28/10

Le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13 octobre 2017